



Déclaration de Berlin : Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales

- Site web : <http://openaccess.inist.fr/spip.php?article38>
- Type de ressource : [article](#), [projet / groupe](#), [référentiel](#)
- Date de publication du document ou de l'événement : 22/10/2003
- Auteur(s) ou organisateur(s) : Actuellement plus de 250 organisations signataires dans le monde dont en France le CNRS, la Conférence des Présidents d'Université, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, ... <http://openaccess.mpg.de/319790/Signatories>

RESSOURCE PLUME

- Création ou MAJ importante : 21/10/08
- Correction mineure : 03/02/14
- Auteur de la fiche : [Maud Ingarao](#) (Institut d'Histoire de la Pensée Classique - ENS Lyon)

MOTS CLÉS

- Type de ressource : [article](#), [projet / groupe](#), [référentiel](#)
- Mots-clés ressource : [licence-juridique](#), [économie du libre](#), [valorisation des LL](#), [Ens Sup - Recherche](#)
- Métier-activité : [documentation-IST](#), [transverse](#)
- Domaine informatique : [métier](#)
- Coût : [gratuit](#)

Le mouvement du libre accès (open access movement) désigne l'ensemble des initiatives prises pour une mise à disposition des résultats de la recherche au plus grand nombre, sans restriction d'accès, que ce soit par l'autoarchivage ou par des revues en libre accès.

La déclaration de Berlin est l'une des étapes-clés dans le développement de ce mouvement, car elle marque l'implication des principaux organismes de recherche Européens dans le mouvement du libre accès. A travers ce texte, les signataires s'engagent à "promouvoir un Internet qui soit un instrument fonctionnel au service d'une base de connaissance globale et de la pensée humaine", et définissent "des mesures (...) à envisager par les responsables politiques en charge de la science, les institutions de recherche, les agences de financement, les bibliothèques, les archives et les musées."

Pour agir concrètement en faveur du libre accès, les signataires appellent en particulier les établissements et organismes de recherche à

- "encourager leurs chercheurs et boursiers à publier leurs travaux selon les principes du paradigme du libre accès ;
- encourager les détenteurs du patrimoine culturel à soutenir le libre accès en mettant leurs ressources à disposition sur l'Internet ;
- développer les moyens et les modalités pour évaluer les contributions au libre accès et les revues scientifiques en ligne pour maintenir les critères d'assurance qualité et d'éthique scientifique ;
- agir favorablement pour que les publications en libre accès soient jugées lors des évaluations intervenant dans le cadre de la promotion professionnelle et académique ;
- illustrer les mérites intrinsèques du libre accès et des contributions à une telle infrastructure par le développement d'outils logiciels, la fourniture de contenus, la création de métadonnées, la publication d'articles."

En France, ces engagements se sont traduits notamment par le déploiement de l'archive institutionnelle nationale ouverte Hyper Article en Ligne (HAL). [L'ANR participe à cet encouragement.](#)

- HAL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/>
- HAL-SHS : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>

En Europe, l'initiative [OpenAire \(Open Access Infrastructure for Research in Europe\)](#), lancée en novembre 2010, offre un réseau de bases documentaires publiques européennes donnant libre accès en ligne aux connaissances produites par des scientifiques ayant reçu des subventions de l'Union européenne au titre du 7e PCRD.

A lire sur ce sujet :

- Francis André, *Libre accès aux savoirs. Open Access to Knowledge*. Futuribles, juillet 2005. La publication est bilingue français / anglais

URL source : <https://projet-plume.org/ressource/declaration-de-berlin>

